



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU DU 3 DÉCEMBRE 2024

Le 3 décembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CESCAU s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 28 novembre 2024 et transmise par voie électronique le 28 novembre 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. LAFITTE Hervé, Mme BEAUSSART Nadia, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, Mme ALLIOD Hélène, M. CARBILLET Gilles, Mme DARZACQ Geneviève, M. FERREIRA DE MATOS Carlos, Mme LECOMTE Marie-France et M. PEREIRA Carlos Manuel.

Absent(s) : Mme ETCHEVESTE Stéphanie (a donné procuration à M. Hervé LAFITTE)

Secrétaire de séance : Mme ALLIOD Hélène

DÉLIBÉRATION N° 2024-32 : Révision des tarifs des locations des salles communales et des conditions d'utilisation

Cette délibération annule et remplace la délibération N°2021-29 en date du 14 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les conditions d'utilisation ainsi que les tarifs de location des salles communales.

Il présente donc les propositions suivantes :

Salle des associations :

- | | | |
|--|----------------|---------|
| – Pour les associations des 3 communes | | Gratuit |
| (Cescau, Casteide-Cami et Viellenave d'Arthez) | | |
| – Pour les habitants de Cescau | sans vaisselle | 100 € |
| | avec vaisselle | 120 € |
| – Pour les personnes hors commune | sans vaisselle | 160 € |
| | avec vaisselle | 200 € |

Caution : 700 €

Obligation pour la personne qui loue la salle de signer un document dans lequel elle s'engage sur l'honneur à ne pas sous-louer ladite salle.

Salle polyvalente :

- | | |
|---|---------|
| – A des fins sportives et/ou associatives pour les 3 communes | Gratuit |
| (Cescau, Casteide-Cami et Viellenave d'Arthez) | |
| – Pour les associations extérieures aux 3 villages | 100 € |

Pour une utilisation de 9h00 à minuit. La salle devra être rendue totalement propre avant 9h00 le lendemain. Ce tarif s'appliquera exclusivement aux associations et non à des particuliers.

Salle sans office :

- Pour les habitants de Cescau 300 €
- Pour les personnes extérieures 500 €

Salle avec office :

- Pour les habitants de Cescau 400 €
- Pour les personnes extérieures 600 €

Locations sportives et de loisirs pour les clubs extérieurs, pour une saison :

La location comprend un accès aux vestiaires

Jusqu'à 1h30 / semaine	220 €
Jusqu'à 3h00 / semaine	270 €
Jusqu'à 4h30 / semaine	370 €

Avec un maximum d'utilisation de 2 soirs par semaine.

Caution : 1 000 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles conditions d'utilisation et les tarifs de location des salles communales décrites ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Cescau le 3 décembre 2024

Le Maire,
Hervé LAFITTE



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le.....

Mis en ligne sur le site internet le.....